



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation du centre hospitalier de la Haute vallée de la Moselle

Question orale n° 678

Texte de la question

M. Christophe Naegelen alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation du centre hospitalier de la Haute vallée de la Moselle (C2HVM), composé de deux sites, à Bussang et au Thillot. Le C2HVM, établissement indispensable pour la montagne vosgienne, subit depuis plusieurs années des sous-investissements. Pour sa pérennité, il doit engager des travaux de rénovation indispensables. Dans un premier temps, des travaux de désenfumage estimés à 2 millions d'euros doivent être réalisés sur le site de Bussang et malgré l'engagement du département des Vosges qui pourrait apporter un soutien de 500 000 euros, l'hôpital ne peut supporter cette charge financière. Dans un second temps, la réalisation d'investissements et la réfection complète du site du Thillot seront indispensables. Le 13 janvier 2026, M. le député interrogeait déjà le Gouvernement à ce sujet. Suite à de nombreux échanges avec les services de Mme la ministre et ceux de l'ARS, l'octroi d'un soutien financier exceptionnel de l'État à hauteur de 1,5 million d'euros a été évoqué. Cette aide est indispensable pour ces travaux, ainsi que pour les 95 emplois directement concernés et l'avenir de l'ensemble de la vallée de la Moselle et de ses structures médico-sociales. Ainsi, il lui demande si elle peut confirmer l'octroi d'un soutien financier exceptionnel de l'État, à hauteur de 1,5 million d'euros afin de permettre la réalisation des travaux de désenfumage du C2HVM, et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 678

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)